

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de d'Est Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mardi, 7 septembre 2021, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

Nicole Bouchard	siège 1
Normand Roy	siège 2
Vacant	siège 3
Anick-Nadia Gauthier	siège 4
Linda McDuff	siège 5
Vacant	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 21-09-130**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 18 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 2 août 2021;
4. Période de questions réservée au public;
5. TECQ 2019-2023;
6. Rechargement chemin Beloin;
7. Entretien de la patinoire hiver 2021-2022;
8. Vente pour taxes;
9. Demande au MTQ :
  - 7.1 Demande de vérification de l'état des ponts sur le territoire de la Municipalité;
  - 7.2 Demande de remplacement de signalisation défraîchie;
10. Soirée bénévole;
11. Services professionnels pour l'année 2022 Cain Lamarre;
12. Équijustice renouvellement;
13. Renouvellement de l'entente pour borne de recharge;

14. Employé de voirie;
15. Paiement des comptes :
  - 15.1 Comptes payés ;
  - 15.2 Comptes à payer ;
16. Bordereau de correspondance;
17. Rapports :
  - 17.1 Maire;
  - 17.2 Conseillers;
  - 17.3 Directrice générale;
18. Varia;
19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2021**

**Résolution 21-09-131**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question

5. **TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE** La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Résolution 21-09-132**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par le conseiller Normand Roy,

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 6. **RECHARGEMENT CHEMIN BELOIN**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçue 41 000 \$ du *Programme d'aide à la voirie locale-Volet projets particuliers d'amélioration* le 3 juin dernier;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire faire l'amélioration du chemin Beloin en ajoutant du gravier MG20b;

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des appels d'offre sur invitation pour effectuer les travaux;

### **Résolution 21-09-133**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

**D'accepter** la soumission de l'Entreprise Éric et Georges Beloin pour les travaux d'amélioration du chemin Beloin au montant suivant :

- À partir du banc Gilles Beloin, transport et nivelage inclus : 12,25 \$TM
- À partir du banc Réal Riendeau, transport et nivelage inclus : 13,55 \$TM

La taxe sur les gravières est incluse dans ces prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 7. **ENTRETIEN DE LA PATINOIRE HIVER 2021-2022**

**ATTENDU QUE** la patinoire est sous la responsabilité du comité des Loisirs;

**ATTENDU QUE** depuis un an la municipalité supporte le comité dans la gestion de la préparation et l'entretien de la patinoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a plus de personnel à l'interne pour effectuer la tâche;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire aller en soumission pour l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2021-2022;

### **Résolution 21-09-134**

Il est proposé par le conseiller Normand Roy,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

**D'autoriser** la directrice générale à envoyer aux citoyens de la municipalité d'East Hereford et Saint-Venant-de-Paquette un appel d'offre pour l'entretien hivernal de la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. VENTE POUR TAXES**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le secrétaire-trésorier doit préparer, un état des propriétés pour lesquelles des taxes sont impayées à la municipalité ;

**ATTENDU QUE** cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui au plus tard lors de sa séance de septembre ;

**Résolution 21-09-135**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

- a. D'approuver la liste des propriétés sur lesquelles des taxes sont impayées et de transmettre cette liste à la MRC de Coaticook afin que celle-ci puisse accomplir les formalités menant à la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à la loi ;
- b. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure du processus tout immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2021 auront été payées au complet avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de la MRC de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles ;
- c. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2020 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes de l'année courante (2021) aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. DEMANDE AU MTQ**

**9.1 Demande de vérification de l'état des ponts sur le territoire de la municipalité**

**ATTENDU QUE** le rapport soumis par le Ministère des Transport sur les conditions des structures des ponts soulève des travaux de priorité 2 pour le Pont Aaron Workman, intervention planifiée en 2022;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire faire révérifier le pont des Pionniers après recommandation de l'employé de la voirie;

**ATTENDU QUE** selon le plan d'intervention, les travaux sur le pont des Pionniers sont classés priorité 4, intervention non planifiée jusqu'à maintenant;

**Résolution 21-09-136**

Il est proposé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'autoriser la directrice générale à envoyer la résolution à la Direction de la planification et de la gestion des infrastructures du Ministère des Transports pour faire réinspecter le pont des Pionniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 9.2 Demande de remplacement de la signalisation défraîchie

**ATTENDU QUE** des pancartes de signalisation sont défraîchies sur le chemin Coaticook;

**ATTENDU QUE** la signalisation pour indiquer la présence de randonneurs n'est presque plus visible;

**ATTENDU QUE** le chemin de Coaticook appartient au Ministère des Transport du Québec;

### **Résolution 21-09-137**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par le conseiller Normand Roy,

D'autoriser la directrice générale à faire parvenir la résolution au Ministère des Transports pour faire le changement de pancarte sur le chemin de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 10. **SOIRÉE BÉNÉVOLE**

**ATTENDU QU'** à chaque année la municipalité désire souligner les citoyens qui font du bénévolat pour et dans la municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil prévoit faire une soirée reconnaissance le 15 septembre prochain en offrant le souper et des rafraichissements aux bénévoles et membres du conseil municipal;

### **Résolution 21-09-138**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,

D'autoriser la directrice générale à effectuer les achats nécessaires pour la soirée reconnaissance.

D'autoriser les achats pour un montant maximum de 400 \$ taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11. **SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2022 CAIN LAMARRE**

**ATTENDU QUE** le renouvellement de l'offre de services juridiques 2022 de la firme Cain Lamarre a été soumis au conseil municipal;

**ATTENDU QU'** une banque d'heures à taux horaire réduit nous est offert au montant de 2 550 \$ plus taxes et frais de services administratifs de 5 % pour 15 heures;

**ATTENDU QU'** une offre a été également offerte pour la vérification des procès-verbaux pour l'année 2022 au montant de 950 \$ taxes non incluses;

### **Résolution 21-09-139**

Il est proposé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

D'autoriser la vérification des procès-verbaux 2022 au montant de 950 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **12. ÉQUIJUSTICE RENOUVELLEMENT**

**ATTENDU QUE** le renouvellement d'adhésion à l'organisme Équijustice, médiation citoyenne arrive à échéance;

**ATTENDU QUE** des citoyens de la municipalité ont eu recours à l'organisme en 2021;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire renouveler l'adhésion;

### **Résolution 21-09-140**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter de payer le renouvellement pour l'année 2022 à l'organisme Équijustice, médiation citoyenne au montant de 78 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR BORNE DE RECHARGE**

**ATTENDU QUE** le renouvellement de l'entente de 3 ans pour le service de gestion d'équipement et du réseau circuit électrique de la borne de recharge arrive à échéance;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire garder le service pour la borne de recharge située dans le stationnement du presbytère;

### **Résolution 21-09-141**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter le paiement au montant de 750 \$ taxes non comprises pour une entente de 3 ans pour le service de la gestion d'équipement et du réseau circuit électrique de la borne de recharge située dans le stationnement du presbytère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **14. EMPLOYÉ DE VOIRIE**

**ATTENDU QUE** la conseillère en ressource humaine, madame Linda McDuff, monsieur le Maire Benoit Lavoie ainsi que la directrice générale, madame Marie-Ève Breton ont procédé à la rencontre annuelle avec l'inspecteur de voirie, monsieur Keven Gobeil;

**ATTENDU QUE** plusieurs sujets ont été discuté au niveau des tâches et au niveau salarial;

**Résolution 21-09-142**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter l'augmentation salariale convenue avec le conseil municipal et d'augmenter le taux de kilométrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. PAIEMENT DES COMPTES**

**15.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 62 863.29 \$ payé du 29 juillet 2021 au 1er septembre 2021.

**Résolution 21-09-143**

Il est proposé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier-Arbour,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 62 863.29 \$ payé du 29 juillet 2021 au 1er septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15.2 Compte à payer**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 15 580.78 \$ en date du 1er septembre 2021.

**Résolution 21-09-144**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 15 580.78 \$ en date du 1er septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

## 17. RAPPORTS :

### 17.1 Maire

Monsieur Benoit Lavoie fait un compte rendu de sa réunion à la MRC de Coaticook. Il souligne la Fête de la rentrée organisée par la MRC de Coaticook le 18 septembre prochain.

### 17.2 Conseillers (ères)

Madame Nicole Bouchard mentionne que les bibliothèques de l'Estrie se portent bien malgré la pandémie.

Monsieur Normand Roy mentionne qu'il a été présent lors du carottage de la fondation de l'église.

Madame Anick-Nadia Gauthier Arbour mentionne qu'il y a eu l'AGA de Forêt Hereford le 4 septembre dernier.

Madame Linda McDuff mentionne que la cellule à la Régie des déchets sera terminée bientôt. Il y a des matériaux non disponibles pour le moment.

### 17.3 Directrice générale

Madame Marie-Ève Breton fait un tour des points discuté à la dernière séance. Un rendez-vous aura lieu dans deux semaines avec le chargé de projet pour les rénovations de l'Église. Les travaux de réhabilitation de la chaussée sont terminés pour les rues Saint-Henri, Dean-Lefebvre et chemin des Côtes.

#### 17.3.1 Fleurs

**ATTENDU QU'** une ancienne bénévole du comité des loisirs, madame Sophie Thibault, est décédée dernièrement;

**ATTENDU QU'** elle a siégé durant plusieurs années sur le comité;

**ATTENDU QUE** le conseil trouve opportun de faire parvenir à la famille un bouquet pour la journée des funérailles;

**ATTENDU QUE** la municipalité payera la moitié du bouquet avec la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette puisqu'elle y été aussi conseillère;

#### Résolution 21-09-145

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par le conseiller Normand Roy,

**D'accepter de contribuer à l'achat d'un bouquet à la famille avec la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette au montant de 50 \$ taxes incluses.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## 18. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

## 19. LEVÉE DE LA SÉANCE



N'ayant plus de sujets à discuter, le maire suppléant déclare la levée de la séance. Il est 20 h 27.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton,  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière